

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Énoncé économique du 12 novembre 2020
Beaucoup d'inconnus pour respecter le cadre légal des finances publiques

Montréal, 12 novembre 2020 – Le Comité des politiques publiques (CPP) de l'Association des économistes québécois apprécie que le ministre des Finances fasse régulièrement le point sur la situation économique et financière du Québec, malgré cette période de grandes incertitudes. La population peut ainsi visualiser les impacts financiers de la pandémie et mieux comprendre les efforts qu'il faudra faire pour remonter la pente au cours des prochains mois et années.

Contrairement à la plupart des juridictions au Canada, le Québec s'est doté au fil des ans d'un cadre législatif solide pour baliser l'évolution recherchée des finances publiques. Ce cadre se retrouve dans deux grandes lois : la *Loi sur l'équilibre budgétaire* (1996) et la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* (2006). En fonction de ce cadre, la plupart des analystes avaient du mal à croire que le ministre des Finances réussirait le tour de force de retrouver l'équilibre budgétaire sur un horizon de cinq ans, sans réduire les services à la population ou hausser les impôts. Il semble que le ministre leur donne raison aujourd'hui.

Le ministre a décidé de remettre les décisions plus difficiles au prochain budget. Avec un déficit de l'ordre de 7 G\$ pour l'exercice 2022-2023, il devient de plus en plus évident qu'il ne réussira pas à revenir à l'équilibre en cinq ans. On reste donc sur notre appétit quant au plan de retour à l'équilibre pour l'exercice 2025-2026. En ce qui concerne les objectifs de réduction de la dette, le ministre indique qu'il examinera au cours des prochains mois la nécessité de revoir la Loi.

La disparition du surplus budgétaire de près de 3 G\$ pour 2019-2020, annoncé lors de l'Énoncé économique de juin dernier, a été une mauvaise surprise. Expliquée par une correction à la baisse des revenus et à la hausse des dépenses ainsi que par une perte d'investissement dans Ciment McInnis et une perte additionnelle dans la C-Series, cette disparition du surplus a eu un effet négatif sur la réserve de stabilisation. Par conséquent, la réserve de stabilisation n'est plus suffisante pour effacer le déficit prévu en 2020-2021 qui s'élève à 15 G\$.

La baisse prévue du PIB réel de 6,0 % (- 4,6 % en nominal) semble réaliste, compte tenu des circonstances. Une croissance de 5,0 % du PIB réel en 2021 fait croire au ministre qu'il pourrait revenir au PIB de décembre 2019, à la fin de 2021. Par la suite, la croissance économique devrait atteindre plus de 2 % par année, permettant de revenir à l'équilibre budgétaire dans cinq ans. Cette cible nous paraît très ambitieuse et il faudra voir les actions qui seront mises en place pour atteindre ces objectifs ainsi que les effets des facteurs exogènes liés à la pandémie avant de porter un jugement plus éclairé sur ces hypothèses.

Le CPP applaudit toutefois la prudence du ministre dans son cadre financier. Malgré la hausse importante des dépenses de portefeuilles, notamment par rapport à l'Énoncé de juin dernier, le ministre conserve une provision de 4 G\$ pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance pour l'exercice en cours. Il conserve également une réserve semblable de 3 G\$ pour 2021-2022 et de 1 G\$ pour 2022-2023. Évidemment, l'ajout de cette réserve affecte le déficit qui est un peu plus élevé que ce à ce qu'on aurait pu s'attendre. De plus, plusieurs initiatives présentées par le ministre donneront un léger coup de pouce pour amorcer une certaine restructuration de l'économie, notamment celles favorisant la relance verte (300 M\$),

la réintégration des Québécois sur le marché du travail (459 M\$) ou encourageant la production québécoise et l'achat local (247 M\$).

L'information transmise aujourd'hui établit une nouvelle base de planification qui servira à évaluer l'évolution de la situation dans les prochains mois et les actions futures à mettre en place. Le CPP considère que cette information est rassurante à plusieurs égards, notamment par le fait que le ministre réitère son engagement à ne pas alourdir le fardeau fiscal, à avoir une croissance des dépenses en lien avec celles des revenus et à poursuivre les efforts de réduction de la dette. Tous ces éléments devraient assurer une amélioration rapide de l'économie qui aidera la province à affronter plus facilement les autres grands défis sur lesquels il faudra se pencher rapidement comme le vieillissement rapide de la population et les coûts que pourraient engendrer les changements climatiques. Finalement, il nous apparaît clair que des améliorations de productivité dans le secteur public québécois ainsi qu'un rehaussement des transferts fédéraux pour la santé seront tous deux nécessaires pour à la fois atteindre les cibles budgétaires identifiées dans la mise à jour et maintenir les services à la population.

CONTACT

Yves St-Maurice, président
Comité des politiques publiques
514-776-6546

Bernard Barrucco, directeur général
Association des économistes québécois
418-663-6613